

En plus du **PAIEMENT CONFIANCE**,
garantie exclusive Maisons d'En France, 5%
à la signature de son contrat de construction
et 95% à l'achèvement des travaux, qui
signifie pour vous :

- pas de double loyer
- vos économies préservées
- pas de déblocage de fonds



viennent s'ajouter 4 autres avantages exceptionnelles et incomparables :

1) La Garantie CLARTE :

Maisons d'en France vous donne un *Livret d'Accueil* à la signature du contrat et vous remet le *Guide du Propriétaire* à la fin des travaux

2) la Garantie SECURITE :

si un aléa grave (mutation, perte d'emploi, divorce ...) survient entre la signature du contrat et le début des travaux dans la limite de 6 mois après la signature du contrat, Maisons d'en France vous rembourse votre acompte.

3) La Garantie SERENITE :

si l'un des conjoints décède entre la signature du contrat et le début des travaux, dans une limite de 6 mois après la signature du contrat, Maisons d'en France s'engage à construire tout de même la maison si vous le souhaitez.

4) Le CONTRAT-REVENTE :

si vous devez revendre rapidement votre maison à la suite d'un aléa de la vie, Maisons d'en France vous rembourse la différence entre le prix d'achat et le prix de vente à la hauteur de 22.900 €

De plus nous sommes un constructeur titulaire de la marque NF Maison Individuelle :

Préférer une maison certifiée NF c'est :

- Le **savoir-faire** du constructeur **validé par des audits** réguliers
- La **qualité technique contrôlée** par un organisme indépendant
- La garantie d'un projet dans le **strict respect de la réglementation** et des **règles de l'art**

La preuve officielle d'une **maison certifiée NF**